



Règlement foulées des cerisiers / Brussieu



Art. 1 Départ et arrivée de la course

La course se déroule sur des chemins et quelques traversées de routes communales, sur un circuit relativement technique.

Le Départ et l'Arrivée se font à la salle Marius CHAZALLET à Brussieu.

Les véhicules à moteur et les deux roues ne sont pas autorisés à accompagner les concurrents.

Art. 2 Distance proposée, heure de départ

Cet événement sera contrôlé et chronométré par puce électronique.

Le départ sera donné à 16h pour le 10km.

La course est ouverte aux sportifs licenciés ou non, hommes ou femmes, suffisamment entraînés et en bon état de santé (certificat médical obligatoire). Pour les participants mineurs une autorisation parentale sera obligatoire

Art. 3 Inscription, retrait des dossards, certificat médical

Le 11 mai une permanence sera assurée, salle Marius Chazallet de 14 h à 15h30 h dernier délais pour le retrait des dossards. Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. **Le 10 km est ouvert à partir de la catégorie Cadets, les personnes nées en 2003 et avant**

Pour garantir la qualité et la sécurité de la course le nombre de dossards est limité à 150 participants.

Prix des inscriptions : Tarif unique de 10 € pour le 10 km.

Cette inscription comprend le dossard, les classements, les récompenses, le buffet d'arrivée. Une photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, sera demandé lors du retrait des dossards. Ce document sera conservé par l'organisation pour une durée de 1 an.

Les coureurs inscrits sous licence FFA, FFtri, FSCG, UFOLEP et FSCF doivent justifier de leur identité lors du retrait des dossards et fournir une photocopie de leur licence.

Art. 4 Repas, parking, douches et toilettes

Possibilité de stationner gratuitement à proximité du départ mais le nombre de places étant limité le covoiturage est fortement recommandé.

Des toilettes sont à votre disposition à la salle Marius Chazallet à Brussieu.

Art. 5 Equipement

Il est recommandé d'avoir une veste de pluie type « gore-tex » pour supporter le mauvais temps, des barres de céréales... Les Bâtons de randonnées et Trail sont interdit.

Vérification dans le sas de départ. Nécessite aucun matériel obligatoire.

Art. 6 Balisage

Le parcours sera balisé et le circuit sécurisé par des signaleurs (notamment au niveau des intersections avec des routes).

Art. 7 Sécurité et assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs. La compétition se déroule sur des pistes ou chemins en milieu naturel, et, sur certaines parties sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront donc impérativement emprunter le côté droit de la chaussée et respecter le code de la route.

L'assistance médicale est assurée par une équipe de la croix rouges Française en poste à l'arrivée.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs.

Art. 8 Ravitaillements, course en semi auto suffisance

Des ravitaillements liquides et solides seront prévus aux nombres de 1 pour le 10km. Mais une réserve d'eau reste obligatoire.

Art. 9 Classement et récompenses

Un cadeau sera donné à chaque participant au retrait des dossards.

Il est scrupuleusement interdit de jeter des détritrus sur le parcours sous peine de disqualification.

Un classement individuel sera établi. Aucune prime ne sera remise lors de la remise des prix.

Des trophées et paniers garnis récompensent les 3 premiers de la course au classement scratch. (hommes et femmes) et sans distinction de catégorie d'âge.

Art. 10 Modification / annulation

En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement sera effectué.

Art. 11 Assurance et responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés F.F.A bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

Art.12 Droit à l'image

Par son inscription, le concurrent donne à l'organisation pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Art 13. Développement durable

Tout abandon de déchets et emballages divers hors des postes de ravitaillement est interdit. Ce geste ne correspond pas à l'éthique de notre épreuve et de plus démontre un irrespect du travail des bénévoles. Une telle attitude entraîne la disqualification pure et simple de son auteur. Sur chaque poste de ravitaillement, vous disposerez de poubelles dans lesquelles vous pourrez abandonner vos déchets et emballages divers.

Art. 14 Aide aux concurrents

Sur les postes de ravitaillement, le concurrent pourra recevoir un soutien extérieur. Toute aide extérieure est interdite hors-zone de ravitaillement.

Art.15 Suiveurs

Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant toute ou partie de la course par une personne non porteuse d'un dossard. Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

Art.16 : Catégorie d'âge

TABLEAU DES CATÉGORIES EN COURSE À PIED SAISON 2018-2019 (du 1er NOVEMBRE 2018 au 30 OCTOBRE 2019)

Catégories FFA	Codes FFA	Tranche d'âges	Distance autorisées	Année de naissance
Baby Athlé	BB	moins de 7 ans	0	>2013
École d'Athlétisme	EA	7 - 9	0	2010 - 2012
Poussin	PO	10 - 11	1500m	2008 - 2009
Benjamin	BE	12 - 13	3000m	2006 - 2007
Minime	MA	14 - 15	5000m	2004 - 2005
Cadet	CA	16 - 17	15km	2002 - 2003
Junior	JU	18 - 19	25km	2000 - 2001
Espoir	ES	20 - 22	pas de limite	1997 - 1999
Senior	SE	23 - 39	pas de limite	1980 - 1996
Master 1	V1 ou M1	40 - 49	pas de limite	1970 - 1979
Master 2	V2 ou M2	50 - 59	pas de limite	1960 - 1969
Master 3	V3 ou M3	60 - 69	pas de limite	1950 - 1959
Master 4	V4 ou M4	70 - 79	pas de limite	1940 - 1949
Master 5	V5 ou M5	80 et au delà	pas de limite	1939 et <

Attention ces catégories d'âges sont valables du 1er Novembre 2018 au 30 octobre 2019